

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Par arrêté n°2022-410 en date du 25 mai 2022, madame la Présidente de Nantes Métropole a prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) pour le projet de réhabilitation et d'extension du lycée Saint-Stanislas à Nantes.

Nantes Métropole, représentée par sa Présidente, est l'autorité en charge du Plan Local d'Urbanisme métropolitain.

L'enquête publique se déroulera du vendredi 17 juin à 9H00 au vendredi 8 juillet 2022 à 17H00.

Afin de conduire l'enquête publique, monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné le commissaire-enquêteur, monsieur Jean DE BRIDIERS.

Le siège de l'enquête publique est situé à l'adresse suivante : Nantes Métropole – Direction Stratégies et Territoires, Service Études et Planification - 2, cours du Champ de Mars 44923 NANTES cedex 9.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment la décision de la mission régionale d'autorité environnementale de ne pas soumettre la procédure à évaluation environnementale.

Le dossier d'enquête numérique pourra être consulté à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/3104>

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture du public dans les lieux d'enquête suivants :

- siège de Nantes Métropole (2, cours du Champ de Mars, Nantes)
- hôtel de ville de Nantes (29, rue de Strasbourg)

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique dans chacun de ces lieux d'enquête.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du dossier d'enquête publique, à leur demande et à leurs frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre numérique accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/3104> et ce 7j/7 et 24h/24, depuis le premier jour de l'enquête à 9 h 00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17 h 00,
- par voie électronique à l'adresse : enquete-publique-3104@registre-dematerialise.fr
- sur le registre d'enquête papier mis à la disposition du public dans les lieux d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture du public,
- par courrier adressé par voie postale à l'adresse suivante : monsieur le commissaire-enquêteur - enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm pour le lycée Saint-Stanislas - Nantes Métropole - Direction Stratégies et Territoires - Service Études et Planification - 2, cours du Champ de Mars 44923 NANTES cedex 09,

Toutes les observations (issues du registre papier ou transmises par courrier électronique ou postal) seront mises en ligne sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/3104>

Pour être recevables, les observations et propositions du public devront être reçues durant la durée de l'enquête, soit du vendredi 17 juin à 9H00 au vendredi 8 juillet 2022 à 17H00.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à l'hôtel de ville de Nantes (29, rue de Strasbourg), aux jours et heures suivants et selon les modalités d'accueil du public en vigueur (et sous réserve des conditions particulières d'accueil du public qui pourraient être mises en œuvre en raison de la crise sanitaire) :

- vendredi 24 juin 2022 de 9H à 12H
- vendredi 8 juillet 2022 de 14H à 17H

Au terme de l'enquête publique, le projet de mise en compatibilité du PLUm, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur, sera soumis à l'approbation du conseil métropolitain de Nantes Métropole.

Le rapport et les conclusions motivées et avis du commissaire-enquêteur seront consultables dans les locaux de Nantes Métropole, 5 rue Vasco de Gama, à Nantes, sur le site internet de Nantes Métropole <https://metropole.nantes.fr/participer/consultations-reglementaires/enquetes-publiques/rapports-conclusions-enquetes>, ainsi qu'à la mairie de Nantes, dès leur réception et durant un an à compter de la clôture de l'enquête.